



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-quatrième session

Genève 29-31 mars 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Questions sur lesquelles la Commission est appelée
à prendre une décision**

Questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision

Note du secrétariat

I. Mandat

1. À sa trente-neuvième réunion, le 16 décembre 2010, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission. En vertu du Règlement intérieur de la Commission, des documents de base doivent être établis sur les questions de l'ordre du jour provisoire, selon qu'il convient. Le présent document a trait au point 5 de l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de la Commission.

II. Fréquence de la session de la Commission

2. Le Plan de travail pour la réforme de la CEE adopté en décembre 2005 disposait que la Commission se réunirait tous les deux ans à Genève à compter de 2007 et qu'à sa session de 2009, elle examinerait la question de la fréquence de ses sessions. À sa session de 2009, la Commission a décidé de reporter l'examen des incidences de la biennialisation de ses sessions à sa soixante-quatrième session en 2011.

3. Les éléments ci-après peuvent aider la Commission à décider de continuer de tenir ou non ses sessions tous les deux ans.

4. Le Plan de travail de la CEE dispose qu'en tant qu'organe de décision le plus élevé de l'institution, la Commission a deux fonctions principales: prendre des décisions d'ordre stratégique et offrir un cadre de concertation à un niveau élevé sur le développement économique de la région.

5. Au cours de ses sessions de 2007 et 2009, la Commission s'est acquittée avec succès de ces fonctions en organisant ses travaux en deux volets:

a) Un débat de haut niveau permettant de passer régulièrement en revue l'évolution économique dans la région et d'examiner une question spécifique: c'est ainsi qu'ont été examinées en 2007 la question du développement durable dans la région de la CEE, et, en 2009, celle de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Au cours des deux sessions, le débat de haut niveau, d'une durée d'un jour et demie, a été constitué de tables rondes de haut niveau, avec la participation de ministres. Les conclusions de fond tirées des discussions ont servi à orienter, selon que de besoin, les travaux de la CEE;

b) Un débat général portant sur les différents domaines de travail de la CEE et diverses questions spécifiques, y compris des questions appelant une décision de la Commission. En 2007 et en 2009, la Commission a ainsi décidé de tenir des réunions régionales sur la réalisation des objectifs de développement durable et la réunion Beijing +15. En 2007, après la réforme, elle a également adopté le mandat révisé des comités sectoriels. En outre, à sa soixante-quatrième session en 2009, elle a adopté deux décisions: la décision A (63) sur les travaux de la CEE, qui rappelait notamment l'importance de la CEE et réaffirmait les orientations stratégiques adoptées en vertu de la réforme de la CEE, et la décision B (63) relatives aux membres de son Bureau et du Bureau du Comité exécutif.

6. Le Comité exécutif a assuré le suivi et la mise en œuvre des orientations générales et des décisions résultant des deux débats susmentionnés, conformément aux dispositions pertinentes du Plan de travail sur la réforme de la CEE.

Décision proposée:

7. **Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante de la réforme de la CEE et des résultats évoqués plus haut des sessions biennales tenues jusqu'à présent et du fait que le Comité exécutif est habilité à agir, conformément à son mandat, au nom de la Commission entre les sessions biennales, la Commission voudra peut-être confirmer la fréquence de ses sessions, à savoir tous les deux ans.**

III. Réunion préparatoire régionale à la Conférence sur le développement durable

8. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser, en 2012, une «Conférence des Nations Unies sur le développement durable au niveau le plus élevé possible, y compris celui des chefs d'État et de gouvernement ou d'autres représentants», et elle a accepté l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir la Conférence (A/RES/64/236).

9. L'objectif de la Conférence sera de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et de relever les défis nouveaux.

10. La Conférence sera axée sur les thèmes ci-après, qui seront examinés et précisés au cours du processus préparatoire: *l'économie verte dans le cadre d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel d'un développement durable*. La Conférence devrait donner lieu à un document politique ciblé.

11. Le Comité préparatoire de la Conférence a tenu sa première réunion à New York du 17 au 19 mai 2010. Il a élu le Bureau, élaboré une feuille de route du processus préparatoire et commencé l'examen des questions de fond. La feuille de route est la suivante:

- Première réunion intersessions, les 10 et 11 janvier 2011 à New York;

- Deuxième réunion du Comité préparatoire, les 7 et 8 mars 2011 à New York;
- Deuxième réunion intersessions, les 14 et 15 novembre 2011 à New York;
- Troisième réunion intersessions (à confirmer), provisoirement prévue du 5 au 7 mars 2012 à New York;
- Troisième réunion du Comité préparatoire immédiatement avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil.

12. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a également décidé que les «réunions régionales de mise en œuvre deviend[raie]nt des réunions préparatoires régionales de la Conférence en 2011» (A/RES/64/236, par. 25 d)). Cela signifie que la réunion préparatoire pour la région de la CEE reprendrait la structure des réunions régionales de mise en œuvre de la CEE pour le développement durable, avec des débats interactifs et la participation active des parties prenantes concernées, y compris des organisations et organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et de grands groupes acteurs du développement durable.

13. La réunion sera préparée en étroite coopération avec d'autres organisations et organismes dont les activités ont trait à l'économie verte et à la gouvernance d'un développement durable, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les vice-présidents du Bureau de la Conférence responsables des préparatifs régionaux seront aussi étroitement associés à cette préparation.

14. Les résultats des réunions de la CEE en 2011 ayant un rapport avec les thèmes de la Conférence serviront de contributions additionnelles à la réunion préparatoire. Cela vaut tout particulièrement pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra du 21 au 23 septembre à Astana (Kazakhstan) et qui portera sur une économie plus respectueuse de l'environnement de la région de la CEE.

15. Pour que les préparatifs soient menés à bien dans les délais, il est proposé que la Commission décide, à sa soixante-quatrième session, d'organiser la réunion préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Cette réunion pourrait se tenir les 1^{er} et 2 décembre 2011 (deux jours entiers), ce qui laisserait suffisamment de temps pour la préparer et pour que ses résultats soient pris en compte dans le processus préparatoire de la Conférence.

16. Pour cette réunion préparatoire régionale, il faudrait prévoir un budget estimatif de 45 000 dollars des États-Unis, ainsi ventilé:

- 20 000 dollars pour l'établissement de documents de fond par un consultant;
- 25 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance d'un représentant de chacun des États membres remplissant les conditions voulues¹.

17. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a indiqué qu'il pourrait financer la participation de seulement quelques pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Aucun fonds ne sera disponible pour des services de consultant.

¹ Selon les critères d'attribution d'une aide financière approuvés par le Comité des politiques de l'environnement à sa seizième session, tenue du 20 au 23 octobre 2009 (ECE/CEP/155, annexe I).

Décision proposée:

Il est proposé que la Commission décide d'organiser la réunion préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable les 1^{er} et 2 décembre 2011 à Genève. Les États membres de la CEE sont invités à étudier les possibilités de verser des contributions extrabudgétaires pour aider à couvrir les coûts susmentionnés.
